

Zone d'intervention de l'EMAS

Ecoles maternelles, élémentaires, les collèges et lycées publics et privés, ainsi que les établissements scolaires relevant de l'enseignement agricole.
Notre secteur d'intervention est l'ouest Audois : Castelnaudary, Limoux et Carcassonne.



L'équipe

Directeur : Emmanuel TOSI
Secrétaire : Sylvie CALS
Psychologue : Vanessa MALY
Éducatrice spécialisée : Virginie ESPÉROU
Monitrice-éducatrice : Laura MEREA

Equipe
Mobile
d' **A**ppui médico-Social
à la **S**colarisation

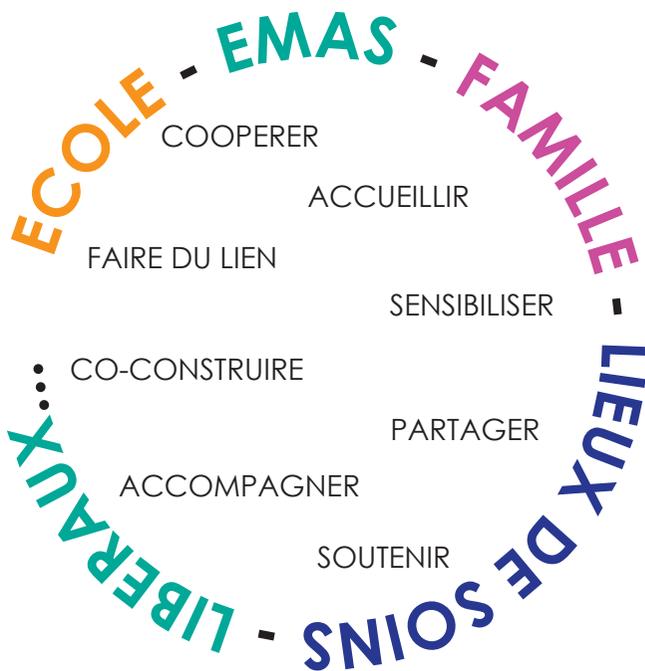


*Plaquette à l'attention
des professionnels
de l'Education Nationale*

EMAS AFDAIM-ADAPEI 11
76 allée d'Iéna
11000 CARCASSONNE

✉ emas.carcassonne@afdaim.org
🌐 www.afdaim-adapei11.org

Il s'agit pour nous de travailler ensemble un projet cohérent en harmonisant les manières de faire et en partageant les outils proposés.



Modalités d'intervention de l'EMAS

L'EMAS s'adresse aux enseignants et à l'ensemble de la communauté éducative qui accueillent des enfants et adolescents scolarisés, **qu'ils bénéficient ou non d'une notification MDPH.**

La demande d'intervention, devra être visée par l'IEN de circonscription ou par le chef d'établissement.

Notre intervention viendra en niveau 3, en complément des dispositifs de l'Education Nationale déjà existants :

→ **Niveau 1** : aménagements proposés par l'enseignant en lien avec la famille. Mise en place de PPRE, PAP, PPS...

→ **Niveau 2** : interventions de la psychologue EN et d'autres professionnels de l'Éducation nationale pour affiner l'observation et apporter des réponses adaptées au regard des besoins de l'élève tels que : enseignants spécialisés, enseignants référents ASH, médecin scolaire, professeur ressource TSA, CPC, équipe École inclusive de la circonscription ASH, assistante sociale, infirmier...

A cette demande s'ajoute le consentement de la famille, si elle concerne l'accompagnement d'un élève à besoins éducatifs particuliers.

Le consentement des deux parents sera nécessaire en cas d'autorité conjointe.

L'EMAS s'inscrit dans une dynamique de réflexion et de co-élaboration afin que l'élève s'inscrive dans une scolarité plus sereine et éviter les ruptures de parcours.



Ce dispositif de l'école inclusive contribue à la mise en place de conditions favorables pour l'accueil d'élèves à besoins éducatifs particuliers.

Les Missions

Les missions de l'EMAS viennent en appui des équipes pédagogiques et éducatives des établissements scolaires :

- Apporter appui et conseil à un établissement scolaire en cas de difficulté avec un élève en proposant un projet d'actions communes et coordonnées.
- Aider la communauté éducative à gérer une situation difficile en faisant de notre complémentarité une dynamique de recherche.
- Conseiller une équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH.
- Proposer des actions de sensibilisation pour les élèves et pour les professionnels accueillant un élève à besoins éducatifs particuliers.

La fonction ressource de l'EMAS n'a pas vocation à remplacer des structures et dispositifs existants, ni à assurer un accompagnement individuel d'élève.

Pour ne pas superposer les dispositifs, l'EMAS n'interviendra pas si l'enfant est déjà accompagné par un établissement/service du médico-social (SESSAD, PCPE, DITEP...). Toutefois, nous interviendrons en complémentarité des services de soins.